

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC-211129-142

portant sur

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ RELATIF A L'ÉTABLISSEMENT DES DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES DE L'UDI PAYROL

Le Président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° CC_200711_03 du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue à l'alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT sus-visé,

VU le marché relatif à l'établissement des dossiers réglementaires de l'UDI Payrol notifié à la société ENTECH Ingéneirus Conseils, le 15 mai 2017,

VU l'avenant de transfert, du marché, à la Communauté de Communes Lodévois et Larzac,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'intégrer de nouveaux prix dans le bordereau de prix unitaires suite à des missions complémentaires nécessaires et sollicitées par le maître d'ouvrage et les services de l'État,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure l'avenant n° 2 au marché relatif à l'établissement des dossiers réglementaires de l'UDI Payrol avec la société ENTECH Ingénieurs Conseils afin d'intégrer de nouveaux prix dans le bordereau de prix unitaires,

ARTICLE 2 : Le montant de l'avenant s'élève à 7 470,00 euros hors taxes soit 8 964,00 euros toutes taxes comprises. Le nouveau montant du marché s'élève à 24 715,00 euros hors taxes soit 29 658,00 euros toutes taxes comprises,

ARTICLE 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget eau potable, section d'investissement, chapitre 20, article 2031

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le vingt neuf novembre deux mille vingt et un

Le Président,
Jean-Luc REQUI

